



FAISONS LA PART DES CHOSES !!!

EDITO

L'

Organisation professionnelle à travers son bureau et ses délégués, tente de répondre en toutes circonstances aux doléances des commerçants adhérents, aux questions des municipalités et au maintien de la qualité et la convivialité de nos marchés qui sont notre outil de travail.

C'est pourquoi depuis plus de 10 ans, nous avons établi une ligne de conduite qui évolue en fonction des problèmes et des évolutions ou régressions de notre société.

Certains souhaiteraient que cette ligne de conduite change en fonction de leurs souhaits ou besoins immédiats : **"FAUT PAS REVER !"**

Les débats au sein du conseil d'administration sont riches et parfois houleux tant sur la transmission d'entreprise que sur le mode de gestion d'un marché et de tous les problèmes que peuvent rencontrer la profession. Il ressort de ces débats, la réponse qui sera faite aux commerçants adhérents ou non ainsi qu'aux municipalités pour conserver la crédibilité et la force de notre organisation professionnelle qui représente aujourd'hui 440 adhérents et de très nombreux marchés. Cette réponse doit être objective et unitaire ou du moins cohérente.

Je vous rappelle que le meilleur moment pour remettre en question la gestion de l'organisation si nécessaire, interpellé des élus ou bien des délégués, c'est lors de l'Assemblée Générale qui se tient chaque année en janvier et se déroulera cette année le : **MERCREDI 27 JANVIER A SORGUES, à partir de 16h** et nous vous y attendons tous.

Dominique DAMIANO
Président du SCMPVL

INFORMATION BUTAGAZ

Grâce au partenariat établi entre La Fédération et BUTAGAZ, **bénéficiez de tarifs avantageux !!!**

Par exemple entre 9,50€ les 2 tonnes et 13,80€ en dessous de 2 tonnes. Cette offre est ouverte à toute personne ayant la possibilité de stocker une vingtaine de bouteilles. Il s'agit de la quantité minimum pour la livraison. Contactez le bureau si vous êtes intéressés et nous vous mettrons en relation avec le commercial de butagaz.

Cette offre peut également intéresser des commerçants non adhérents. Vous en connaissez certainement. Nous vous invitons à les informer qu'en adhérent au syndicat ils pourront aussi bénéficier de cette opportunité !



A NOTER

COTISATION 2010

Vous allez bientôt recevoir début décembre, l'appel à cotisation 2010. Celle-ci passe cette année à 123€. Pour information, la part fédérale augmente également, passant de 85€ à 88€. Pour mémoire, voici le récapitulatif d'augmentation de votre cotisation ces dernières années :

2004 : 105€
2005 : 110€
2006 - 2007 : 115€
2008 - 2009 : 118€

Vendredi 6 novembre, Claude HAUT, Président du Conseil Général, Jean-Pierre LAMBERTIN Vice-Président Délégué du Conseil Général et Président de l'Association des Maires de Vaucluse, Michel FUILLET, Vice-Président du Conseil Général, Président de la Commission Economique et Jean TRILLES, Président de l'Union des Commerçants de Vaucluse (dont notre organisation est l'un des membre fondateur) ont signé la :

« CHARTE DE PARTENARIAT POUR LA VALORISATION ET LE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES EN VAUCLUSE »

Charles VALENTI et Michel BOUTABA ont représenté le syndicat à cette occasion. La Charte est téléchargeable gratuitement à l'adresse suivante :

http://www.amv84.asso.fr/telechargement/010409_093829.pdf



Que se passe-t-il sur vos marchés en bref

- CAVAILLON : le déplacement du marché est effectif depuis le 5 octobre. De nombreux problèmes restent à résoudre et vu la capacité de la ville à "sauvegarder" son commerce, nous avons de grosses craintes. La réorganisation d'un marché demande au moins trois mois de travail et les titulaires pourront se repositionner durant cette période. Les places vacantes seront mises à l'affichage après. Tout sera mis en œuvre pour que l'alimentaire soit représenté ainsi que les produits manquants. Toute personne intéressée pour intégrer ce marché devra fournir un dossier à la mairie de Cavillon avec copie au Syndicat, ou bien contacter le bureau. Pour information actuellement il manque un pizzaiolo et un traiteur.

Tournée de Promotion des "Marchés de France" fin novembre et début décembre

A partir du lundi 30 novembre, jour d'ouverture de la Foire Saint-André à Avignon et durant 10 jours, les Marchés de France seront à l'honneur.

Le camion Fédéral sera présent sur les Foires et Marchés suivants :

- 30/11 et 01/12 : Foire St-André à Avignon
- 2/12 : marché de Saint-Rémy
- 3/12 : marché du Pontet
- 4/12 : marché de Pertuis ou Carpentras
- 5/12 : marché d'Arles
- 6/12 : marché de Châteaurenard
- 7/12 : marché de Cavillon
- 8/12 : marché de Vaison

Des sacs " Marchés de France" seront distribués gratuitement aux clients à cette occasion. Nous assumerons parallèlement, la promotion de notre livre illustré "Foires et Marchés, Saltimbanques et Vieux Métiers" que Jean Marcellin dédicacera d'ailleurs le lundi 30 novembre dans le cadre de la Foire d'Avignon. Une communication apparaîtra dans la vitrine de la CCI d'Avignon du 20 novembre au 4 décembre afin d'annoncer cet événement. Ce calendrier n'est pas définitif et des modifications peuvent y être apportées.

BEDOIN: la dernière commission qui a eu lieu le 19 octobre dernier s'est avérée positive. La ville a décidé d'augmenter ses tarifs de droits de place de 0,5€ tous les trois ans. Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2010, les tarifs de droits de place seront les suivants :

- 1,20€ le m/ linéaire pour les abonnés
- Branchement eau, électricité (par trimestre) :
55€ pour les poissonniers et 22€ pour les autres
- tarifs non abonnés, passagers : 1,50€ le m/ linéaire
Et 1,50€ le branchement électrique par marché.

Le bilan saisonnier est positif pour les commerçants non sédentaires et la ville a exprimé sa satisfaction quant au maintien du marché à l'occasion du passage du "MONDOVELO". La municipalité a fourni l'électricité aux commerçants déplacés pour l'occasion. Cela lui a coûté 1200€ pour la location d'un groupe électrogène. Nous rappelons d'ailleurs l'importance que les commerçants s'engagent à venir lors de ce type de déplacement s'y tiennent, afin que nous conservions notre crédit syndicalement. Nous rendons également hommage à Maximes, le placier, qui a été malade tout l'été durant et lui souhaitons un prompt rétablissement.

PERTUIS: le marché est déplacé depuis le 9 octobre. Le déplacement ne s'est pas fait sans mal et nécessite quelques réajustements. Je rappelle que le point primordial pour l'organisation professionnelle était le lieu d'implantation. Le placement des commerçants revient quant à lui au placier qui en a la responsabilité. Nous attendons aujourd'hui la commission du mois de novembre qui permettra de travailler sur le retour du marché sur son emplacement initial après travaux. Ce point est déterminant pour la qualité du marché et doit prendre en compte les éléments de notre profession dont les véhicules.



- SAINT-REMY : fidèle à sa coutume, la ville utilise la désinformation avec une bonne dose de malhonnêteté. C'est pourquoi, nous nous devons de rappeler aujourd'hui que l'organisation professionnelle a toujours combattu l'annulation des jours fériés. Malheureusement, par manque de combativité des commerçants, nous n'y sommes jamais parvenus. Prenons l'exemple de la fête votive le dernier mercredi de septembre. Le marché qui se devait d'être déplacé, a purement et simplement été annulé sur une parodie de consultation. La ville use et abuse de tous les artifices et laisse entendre que c'est l'organisation qui a souhaité l'annulation du marché du 11 novembre. Précisons que la ville veut modifier le règlement du marché afin de permettre annulation et déplacement des fériés tout en écartant la consultation du syndicat. Rappelons enfin, que les commerçants du marché de Saint-Rémy ne se sont jamais mobilisés contre ce principe malgré les différentes actions de l'organisation professionnelle. La ville aurait tort de ne pas en profiter ! On peut donc considérer que le marché du 14 juillet 2010 sera déplacé ou annulé selon le bon vouloir de la municipalité !

Quelques infos en vrac...

Dès la première semaine de septembre, le Conseil Général de Vaucluse nous a contactés afin de les sou-



-tenir pour l'obtention d'emplacements sur certains -tains marchés, pour assurer la campagne de pro- -motion de leur réseau de transports en commun: "Transvaucluse". Dans le cadre de ce partenariat, 2500 dépliant "La route des marchés en Provence ont été diffusés sur les marchés de l'opération.

CREATION DE MARCHÉ A CAMARET-SUR-AYGUES

Malgré tout le travail accompli par Monsieur PAGANO avec la Présidente de l'association des commerçants de la ville et l'élu délégué au commerce, suite à l'intervention de 3 commerçants du village, Madame le Maire a interdit la création de ce marché ! Croyez bien que nous ne laisserons pas les choses en l'état.

INFO RSI :

Pour information, Dominique DAMIANO est élu au RSI. Les commerçants non sédentaires qui rencontrent un problème quelconque notamment de l'ordre des règlements ou demandes de délais au centre, peuvent lui communiquer leurs dossiers afin qu'il intervienne auprès du RSI à Marseille.

INFO "LA VOGUETTE" CAVAILLON :

Une réunion publique a eu lieu le 10 juillet concernant la révision du POS. Il s'agit probablement d'une tactique afin d'avoir l'autorisation pour la zone commerciale dite "la voguette". Le projet a été rejeté par le tribunal de Nîmes. Celui-ci doit être validé pour 2009 sinon il passera en PLU. Le scmpvl a fait part de son désaccord sur la révision du POS au commissaire enquêteur que Dominique Damiano a rencontré avec Jean Trilles, Président de l'Union des Commerçants du Vaucluse.

DEPLACEMENT DU MARCHÉ DE SORGUES :

La réfection de la place Charles de Gaulle a démarré le 19 octobre en débutant par l'avenue du 11 novembre. Les travaux doivent durer 4 mois. Les commerçants non sédentaires installés habituellement sur cette avenue ont été déplacés sur la place Charles De Gaulle. La collaboration a été parfaite surtout avec Christian Riou, Adjoint Délégué au marché et Frédéric Féraud le placier. Tout a été mis en œuvre afin que les 45 entreprises touchées par ce déplacement puissent travailler dans de bonnes conditions.

CARPENTRAS:

La ville nous a réservé quelques surprises car si l'on peut louer l'engagement de Monsieur Haud, Adjoint Délégué au Commerce, de tout mettre en œuvre avec le service de régie des marchés pour améliorer l'organisation et la qualité du marché de Carpentras, le manque de concertation du service urbanisme a failli mettre à bas ce travail. En effet, les travaux de réhabilitation de la rue Inguibert ont été connus très tardivement et à notre grand regret, ceux-ci n'ont pas pris en compte le positionnement des commerçants avec leurs véhicules (14) pour le retour. Ces agissements remettent en question le maintien du marché en centre-ville. Lors de notre rencontre du 16/10, les débats houleux avec Monsieur Andrieu, Adjoint délégué à l'urbanisme, ont laissé entrevoir une solution pour que le maintien des véhicules soit possible sur cet espace. Restons vigilants.



**PROVENCE
MÉDITERRANÉE**

LE SAVIEZ-VOUS ?

La MACIF Provence Méditerranée vous couvre à travers votre responsabilité civile, mais êtes vous au courant que plusieurs délégués MACIF vous représentent. Il s'agit de Messieurs Roger DIDIER, Dominique DAMIANO, Stéphan METAXIAN et Alain SABATIER. Ils peuvent intervenir en cas de besoin, litiges notamment. Par ailleurs, la MACIF propose également une multitude de contrats intéressants. Il ne tient qu'à vous de vous y intéresser.

SAINT-LAURENT-DES-ARBRES :

Cet été nous avons été contactés par un commerçant débattant sur le marché de Saint-Laurent-des-Arbres dans le Gard concernant une augmentation abusive des tarifs de droits de place. Suite à cela, l'organisation professionnelle a adressé un courrier en mairie puis a pris contact avec les personnes ayant la charge de ce marché. Après être restés sans nouvelles tout l'été, il semble que la situation ait évolué. La ville a enfin consenti à organiser une réunion avec le représentant des commerçants de ce marché et l'ensemble des parties a trouvé un accord. L'expérience prouve une fois de plus que dans tous les cas rien ne vaut la concertation entre élus et commerçants.

APPEL CITOYEN MACIF:

La MACIF a lancé un appel citoyen pour que la prévention des accidents de la vie courante soit déclarée " Grande Cause Nationale". En effet, en France ce type d'accidents est de plus en plus fréquent et augmente chaque année. Les chiffres doivent nous interpeller : 4,5 millions de personnes ont été blessées en 2008 et 20.000 ont trouvé la mort suite à un accident de la vie courante. Soit quatre fois plus que les accidents de la circulation et 20 fois plus que les accidents du travail. Une charte de la prévention des accidents de la vie courante et un appel attendent vos signatures sur le site suivant :

www.charteaaccidentsviecourante.fr





LA REMISE DES TROPHÉES DES PARASOLS D'OR FÊTE SES 10 ANS

Comme chaque année, notre Assemblée Générale annuelle aura lieu le **Mercredi 27 janvier 2010** et s'ensuivra la traditionnelle remise des trophées des "Parasols d'or". Celle-ci sera d'autant plus importante que nous célébreront le 10^{ème} anniversaire de cette récompense. La sélection des commerçants lauréats en sera d'autant plus exceptionnelle. Mais, comment marquer cet événement de façon originale et inoubliable ? La réponse proposée par le Conseil d'administration fût de réaliser des fèves! Idée incongrue ?!

Pas tant que ça. Les fêtes de fin d'année approchent et annoncent moult desserts, bûches de Noël et bien sûr "gâteaux des rois". Vous n'ignorez pas l'édition de notre livre illustré "Foire et Marchés, Saltimbanques et Vieux Métiers" en 2009. Celui-ci s'est trouvé être le support idéal pour la réalisation de 4000 fèves tirées de cet ouvrage. Cette idée ravira à n'en point douter tous les fabophiles.....

Mais venons-on au fait. Parmi ces fèves, 7 d'entre elles représentant le visuel du Saint-Parasol ci-contre, permettront de gagner **un mini parasol en or véritable et signé Yves Galzin**. Où trouver ces fèves ? Dans les galettes et gâteaux de rois réalisés artisanalement par "**Les pains de la Lance**"; partenaire de cette initiative ; et sur les marchés suivant : Vaison-La-Romaine, Valréas, Nyons, Carpentras et Pont-Saint-Espirit.

3 de ces minis parasols seront offerts par le Syndicat et sur les marchés vauclusiens des "Pains de la Lance" : Vaison-La-Romaine, Valréas et Carpentras. 3 parasols sont offerts par "Les Pains de la Lance" (cf. leur tournée citée plus haut).

"Les Pains de la Lance" offriront un 4^{ème} mini parasol d'or qui sera à gagner lors de l'Assemblée Générale et **réserve exclusivement à nos adhérents**. La fève convoitée sera dissimulée dans la galette des rois offerte également par notre artisan-boulangier, partenaire de l'opération qui célébrera aussi les 10 ans de son entreprise.

A savoir, le coût de réalisation des 4000 fèves a été pris en charge en totalité par Les pains de la Lance sans le concours duquel nous n'aurions pas abouti ce projet.



Lauréats 2009 Pourquoi pas vous ?

Les commerçants qui le souhaitent peuvent poser leur candidature. De quelle façon ?.....

Pièces à fournir pour tout dépôt de dossier de candidature :

Un KBIS original de moins de trois mois, produit vendu, tournée de marchés du candidat, photos du stand et lettre de motivation.

Informations sur le candidat :

Nom de l'entreprise et/ou nom et prénom du candidat
Adresse, coordonnées tél/fax et adresse email

Dossier à déposer auprès de vos délégués sur les marchés ou bien directement au bureau :

56, rue St-Pierre – 84700 Sorgues
Ou mail : marches-en-provence@wanadoo.fr

Et n'oubliez pas.....

Que le livre illustré "**Foire et Marchés, Saltimbanques et Vieux Métiers**" est toujours disponible à la vente au bureau ou bien auprès de vos délégués. Pensez-y pour vos cadeaux de fin d'année !!!

Un cadeau original, ludique et coloré qui par la même occasion vous permet de soutenir la promotion des "Foire et Marchés", c'est à dire votre profession !

Pensez-y....

